

Extrait de l'Yonne Républicain du 15/10/2007

CONSEIL MUNICIPAL / Les élus tonnerrois consultés sur une demande de ZDE

Vents contraires au conseil

Raymond Hardy et sa majorité ont pris position contre l'implantation d'éoliennes sur les hauts plateaux du Tonnerrois. Pour l'opposition, il y a ingérence.

VENDREDI soir, c'était au tour des conseillers municipaux de Tonnerre de se prononcer sur le projet d'implantation de 47 éoliennes sur les hauts plateaux du Tonnerrois.

En août dernier, une demande de création de zone de développement de l'éolien (ZDE) émanant des communes de Molosmes, Mélisey, Thorey, Trichey, Quincerot, Rugny et Villon arrivait sur le bureau de la direction régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement de Bourgogne (DRIRE).

Dans le cadre de la procédure d'instruction, la DRIRE doit recueillir l'avis des communes limitrophes de celles concernées par cette ZDE.

Lors d'une réunion publique en octobre 2005, Raymond Hardy avait avoué l'inquiétude que lui inspirait ce projet. Vendredi soir, le maire de Tonnerre a durci son discours et très nettement pris position contre l'installation de ces mâts éoliens aux portes de Tonnerre.

« Il ne s'agit pas de se prononcer pour ou contre le principe de l'énergie éolienne mais sur l'opportunité d'une



Les élus de l'opposition ont condamné « l'ingérence » de la ville centre dans les affaires des autres communes.

telle implantation dans le Tonnerrois », a cadré l'élu avant de longuement démontrer en quoi ce projet de « ferme industrielle » n'avait pas sa place sur les hauts plateaux.

Sur le plan économique, l'élu est convaincu de la non-rentabilité de cette opération menée dans « une zone insuffisamment ventée. » « Les investisseurs, du fait de la nécessité pour eux de trouver des débouchés à leur production de mâts éoliens et de la garantie temporaire de rachat de leur production électrique à un prix élevé, se lancent dans des projets non rentables en soi [...] Aussi, ce projet serait fortement subventionné par notre facture

d'électricité. » Il se refuse par ailleurs à l'« industrialisation » des paysages du Tonnerrois à l'heure où le Pays veut affirmer sa notoriété touristique. Et de rappeler que « des équipements lourds seront nécessaires pour transporter l'électricité par pylônes jusqu'au transformateur du Petit-Béru ». Pour Raymond Hardy, les éoliennes seront également préjudiciables à l'activité économique et au patrimoine de la ville de Tonnerre. Là où selon lui, la filière bois énergie ferait preuve de plus d'efficacité en harmonie avec les ressources forestières et touristiques locales. Au final, le maire propose à son conseil de donner un avis négatif au projet de ZDE et « de



Raymond Hardy a longuement argumenté son opposition à l'implantation de ce parc éolien sur les hauts plateaux.

rechercher tous les moyens juridiques ou de concertation qui permettront d'éviter la réalisation d'un tel projet. »

« Pourquoi s'arroger le droit de juger ? »

L'intitulé de la délibération a fait bondir Pascal Lenoir, chef de file de l'opposition de gauche, qui avait déjà montré quelques signes d'agacement pendant l'allocation du maire. « Je n'aime pas cette délibération et le ton de la note que vous nous avez joint. Elle s'apparente davantage au plaidoyer d'une association s'opposant à un projet éolien qu'à la mentalité et à la qualité d'une information donnée lors d'un conseil municipal »,

L'argumentaire de Raymond Hardy ne semble pas avoir convaincu les élus de l'opposition, mais surtout ceux-ci condamnent une « ingérence » de la ville centre dans les affaires des autres communes. « Pourquoi s'arroger le droit de juger ? Les communes concernées n'ont jamais porté de jugements sur nos projets. Est-ce que l'on condamne un ensemble de collectivités qui se sont associées autour d'un projet qui peut leur assurer une entrée financière ? », martèle Pascal Lenoir. La délibération a été adoptée par la majorité, moins les quatre voix des élus de gauche qui se sont abstenus.

P. P.